

Agriculture



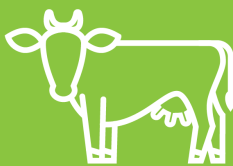
espaces
naturels
régionaux



Expérimentation

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

2020



avec le soutien financier de



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable



Les services écosystémiques et environnementaux

Nos territoires ruraux regorgent d'écosystèmes divers, dont l'Homme tire différents bénéfices. On parle de **services écosystémiques**. Un service écosystémique correspond à la fonction d'un écosystème, dont l'utilisation par l'Homme permet de retirer un avantage.

Ces services sont classés en **différentes catégories** :

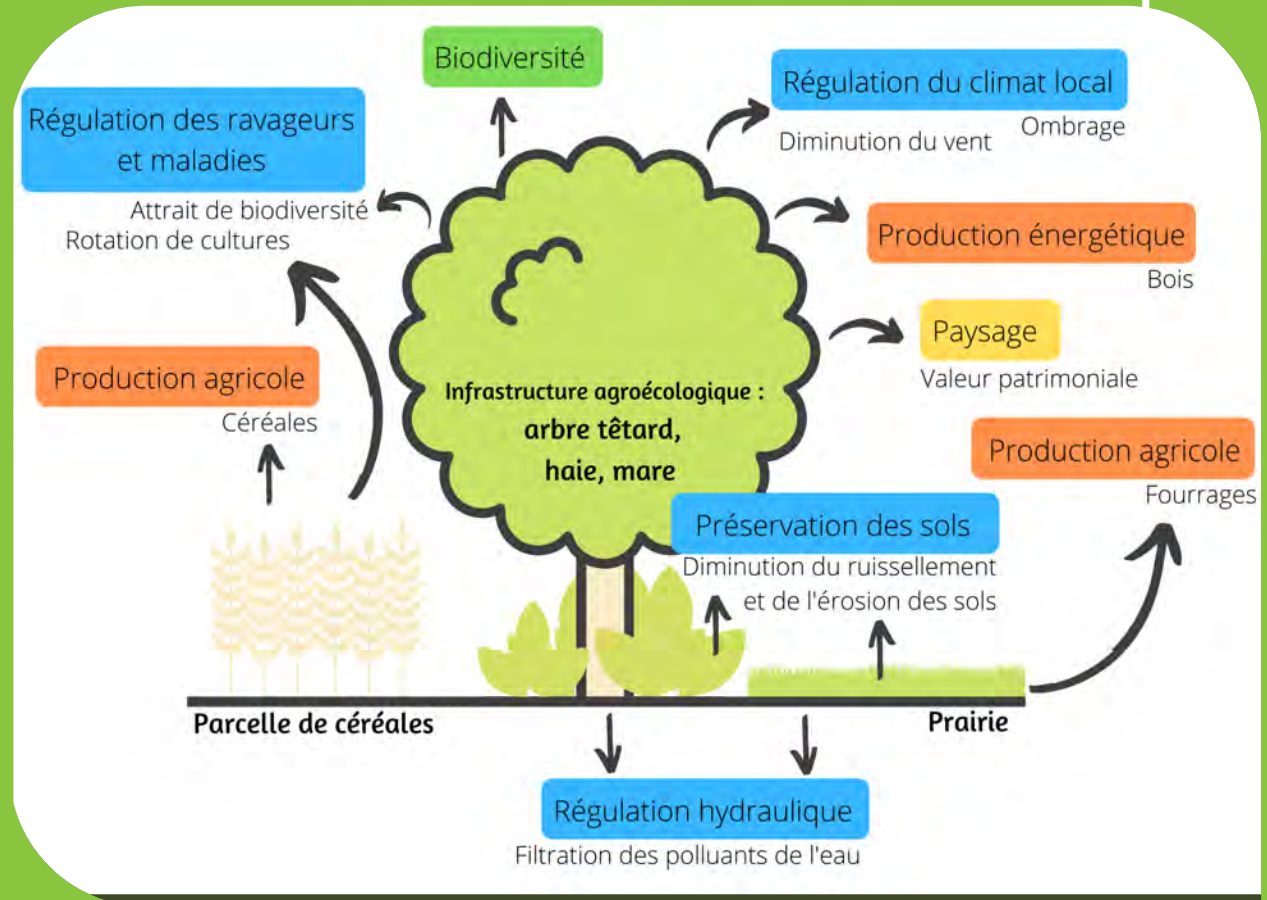
services d'approvisionnement

services de régulation

services de soutien

services culturels

Lorsqu'un agriculteur favorise un service écosystémique à travers ses pratiques, on dit qu'il rend un **service environnemental** au territoire.



Services écosystémiques rendus par l'agriculture

M. & Mme DACQUIN, éleveurs sur une exploitation de 120 ha sur la commune d'Alembon (GAEC de la Vallée Madame) et pratiquant le semis direct sous couvert sur leurs cultures



« Fin 2018, nous avons rencontré plusieurs agriculteurs qui s'étaient lancés dans des plantations de haies ou d'agroforesterie. L'idée nous est donc venue d'accompagner nos pratiques respectueuses du sol et du vivant par des plantations de haies en bordure de nos cultures. Avec l'appui technique et financier du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et de l'association Campagnes Vivantes, nous avons fait planter 1 km de haies principalement pour développer les insectes auxiliaires et protéger du vent nos parcelles situées sur l'un des premiers plateaux face à la mer. Nous continuerons à planter à l'avenir car nous en avons besoin. »



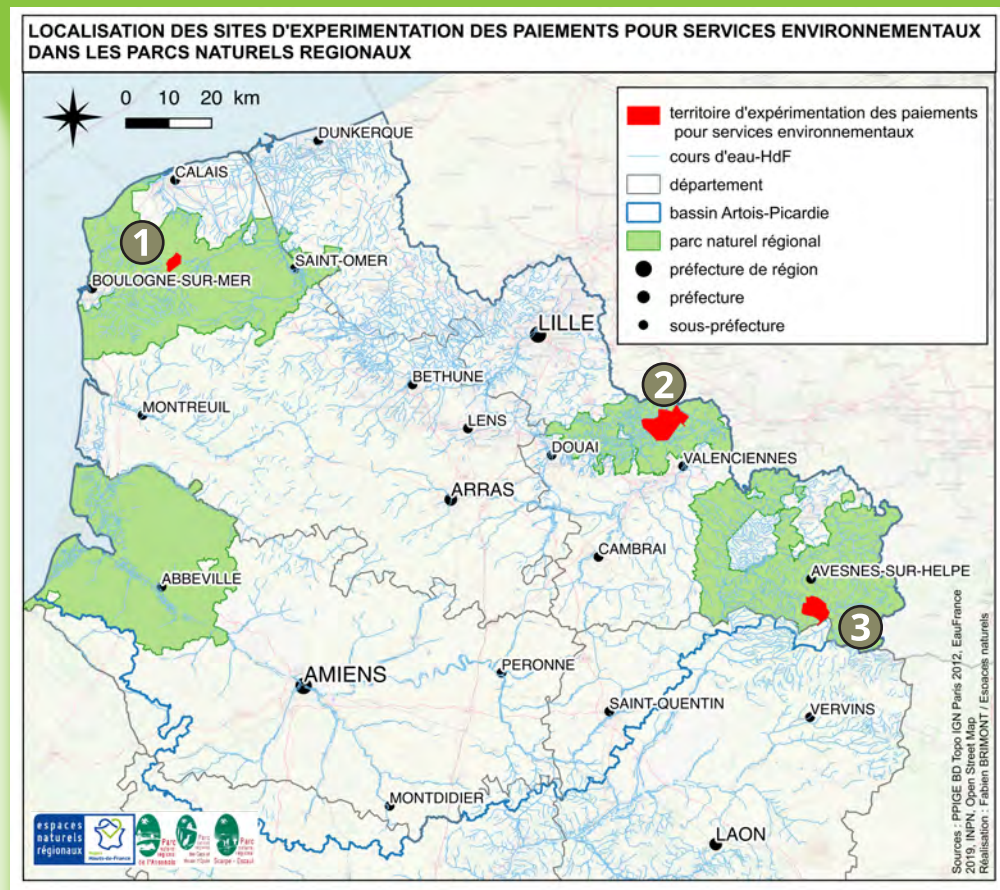
L'expérimentation de paiements pour services environnementaux

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a lancé un appel à projet pour expérimenter un nouveau système d'aide rémunérant les services environnementaux rendus par les agriculteurs.

L'objectif des paiements pour services environnementaux (PSE) est de reconnaître les bénéfices environnementaux créés par des pratiques respectueuses de l'environnement. Ils rémunèrent les agriculteurs qui maintiennent ou mettent en œuvre des actions pour restaurer ou préserver les services écosystémiques. Les PSE sont donc un outil au service de la transition agroécologique car ils encouragent et soutiennent les agriculteurs qui souhaitent développer des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de leurs exploitations.

Fin 2019, Espaces naturels régionaux, avec les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut ont répondu à l'appel à projet et proposent d'expérimenter la méthode sur 5 ans sur trois territoires représentatifs des enjeux de chaque parc :

- 1 **Commune d'Alembon** : enjeux d'érosion des sols et de ruissellement sur le bassin versant de la Hem
- 2 **Communes de Saint-Amand-les-Eaux, Nivelle et Bruille-Saint-Amand** : enjeux de protection de la ressource en eau et des zones humides
- 3 **Commune d'Etroeungt** : enjeux de maintien du bocage



UNE EXPÉRIMENTATION AU SERVICE DES AGRICULTEURS

Les PSE se différencient des outils plus anciens d'aide au monde agricole (mesures agro-environnementales et climatiques, par exemple) par :

- une rémunération proportionnée à l'importance des services rendus à l'aide d'une note de 0 à 10 ;
- une rémunération à l'échelle de l'exploitation et non plus à la parcelle ;
- des indicateurs à définir avec les agriculteurs du territoire ;
- l'intégration dans un même dispositif de deux domaines d'action de l'agriculteur : la gestion du système de production et des structures paysagères ;
- la rémunération à la fois de l'existant et de l'amélioration.

Ce nouveau système de rémunération soulève bien évidemment de nombreuses interrogations légitimes. Pour répondre à vos questions et clarifier les éléments relatifs au projet, des réunions d'information et des groupes de travail seront organisés lorsque les mesures sanitaires le permettront.

Espaces naturels régionaux, avec l'appui du bureau d'études SOLAGRO prendra contact avec chacun d'entre vous prochainement afin de vous expliquer davantage la démarche. Pour toute information, vous pouvez contacter les référents locaux des parcs ainsi que Pierre MEUNIER, animateur de l'expérimentation à l'échelle des trois parcs.



6, rue du Bleu Mouton
BP 70073
59 028 Lille cedex
contact@enrx.fr
Tel. +33 (0)3 20 12 89 12

ENRx est soutenu par la Région Hauts-de-France pour mettre en œuvre des missions d'envergure régionale précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle.



Vos contacts pour ce projet

Animation du dispositif : Pierre MEUNIER
(p.meunier@enrx.fr) / 03.20.12.89.12

PNR de l'Avesnois : Guillaume DHUIEGE
(guillaume.dhuiège@parc-naturel-avesnois.com) / 03.27.77.51.60

PNR Scarpe-Escaut : Christelle PARMENTIER
(c.parmenier@pnr-scarpe-escaut.fr) / 06.82.84.54.46

PNR des Caps et Marais d'Opale : Mathieu BOUTIN
(mboutin@parc-opale.fr) & Emilie DRILLET
(edrillet@parc-opale.fr) / 06.08.68.27.31

Directeur de publication : Guislain CAMBIER

Responsable éditorial : Jean Louis THOMAS (ENRx)

Rédaction : Pierre MEUNIER, Isabelle ZARLENGA, Fabien BRIMONT, (ENRx),

Contributions : Mathieu BOUTIN & Emilie Drillet (PNR CMO), Guillaume DHUIEGE (PNR Avesnois), Christelle PARMENTIER (PNR Scarpe-Escaut), Mélanie RIVET (ENRx-CRRG)

Photographies : Fabien BRIMONT (ENRx), Aurélien THURETTE (PNR de l'Avesnois)

Design graphique : Fabien BRIMONT (ENRx)

Impression : Qualit'imprim

Imprimé en 300 exemplaires sur papier Respecta silk (60% recyclé)
Mai 2020